

orks and Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À: Bid Receiving - PWGSC / Réception des

soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction 140 O'Connor Street 140, rue O'Connor Ontario Ottawa K1A 0S5

T				
Title - Sujet	4:-			
Edifice Connaught Investiga Ex		1		
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date		
EP916-210513/A		2020-		
Client Reference No N° de ré	férence du client	GETS	Ref	f. No N° de réf. de SEAG
20210513		PW-\$5	FC	3-374-79160
File No N° de dossier fg374.EP916-210513	CCC No./N° CCC - FN	1S No./I	۷°۱	/ME
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2020-11-03	L'invitation pr	end f	in	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination	ı: ✓ Other-Autre: [-
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à	:	В	uyer ld - ld de l'acheteur
Vani-Machado, Alba			fg	g374
Telephone No N° de télépho	ne	FAX I	Ńο.	- N° de FAX
(873) 355-4048 ()		()	-	
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:			
Destination - des biens, servic	es et construction:			
	cified Herein dans les présentes			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur Name and title of person authorized to sig (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sig	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac Signature	tères d'imprimerie) Date



Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

INVITATION À SOUMISSIONNER

Édifice Connaught investigations extérieures 555 Mackenzie Ave, Ottawa, Ontario

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

Avis aux soumissionnaires. Il n'y aura pas de dépouillement public des soumissions pour cette invitation. Voir IP07 pour plus d'information.

IG08 de R2710T a été modifié voir IP05 Exigences relative à la garantie de soumission.

IG09 de R2710T a été modifié voir IP06 Livraison des soumissions

CG9.2.2 de R2890D a été modifié voir CS06 Types et montants de la garantie contractuelle

PAIEMENT SANS DÉLAI DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION Principes en matière de paiement sans délai

Services publics et Approvisionnement Canada est d'avis que ces trois principes devraient régir le versement des paiements faits au titre des contrats de construction :

- Rapidité: Le Ministère examinera et traitera les factures dans les meilleurs délais. En cas de différend, Services publics et Approvisionnement Canada paiera les éléments non contestés, tout en s'employant à résoudre la question du montant contesté de façon rapide et équitable
- Transparence: Le Ministère rendra publics les renseignements sur les paiements versés au titre
 des contrats de construction, comme les dates de versement des paiements, ainsi que le nom des
 entreprises, les numéros de contrat et de projet; de leur côté, les entrepreneurs devraient
 communiquer ces renseignements aux paliers inférieurs
- **Responsabilité partagée** : Les payeurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter les conditions de leurs contrats, entre autres leurs obligations liées au versement et à la réception des paiements, ainsi que d'adopter les pratiques exemplaires de l'industrie.

Pour plus de renseignements : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/divulgation-disclosure/psdic-ppci-fra.html

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP09 "Exigences relatives à la sécurité industrielle" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents'.

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1er avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/ami-asb/amiante-asbestos-fra.html

LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Noter que R2710T, IG07 « Liste des sous-traitants et fournisseurs » a été modifié. Voir IP12 des Instruction particulières. Le non-respect de ces exigences donnera lieu au rejet de la soumission.

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES PERMIS

Canada tient à rappeler aux soumissionnaires que l'entrepreneur sélectionné pour le projet aura l'obligation d'obtenir et de conserver tous les permis de travail 12 jours à l'avance pour travails régulier et 15 jours à l'avance pour les travails Asbestos.

Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTICULIERES		

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite obligatoire des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IP06 Livraison des soumissions
- IP07 Résultats de l'appel d'offres
- IP08 Fonds insuffisants
- IP09 Période de validité des soumissions
- IP10 Documents de construction
- IP11 Exigences relatives à la sécurité industrielle
- IP12 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IP13 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2019-05-30)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat/5/R

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur EP916-210513/A 000 FG374

 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 File No. - N° du dossier
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

 R.076864.236
 FG374 EP916-210513

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents
- CS02 Limitation de la responsabilité
- CS03 Condition d'assurance
- CS04 Types et montants de la garantie contractuelle

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature
- APPENDICE 1 DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ
- **APPENDICE 2 LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS**
- APPENDICE 3 ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS
- ANNEXE A LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)
- **ANNEXE B ATTESTATION D'ASSURANCE**
- ANNEXE C RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

IS (04-2020) Page **3** of **26**

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2019-05-30)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

 Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat/5/R

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1 à l'adresse courriel <u>alba.vanimachado@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u>. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins 5 jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX

- 1. Il y aura une visite **OBLIGATOIRE** du site <u>le 27 octobre 2020 à 10h00 et 11h00</u>. Les soumissionnaires intéressés doivent se présenter à l'entrée principale, Édifice Connaught, au 555 Mackenzie Ave., Ottawa, Ontario. Le stationnement ne sera disponible sur lieu. Les constructeurs sont responsables de leur propre stationnement. Le site est au centre-ville donc, stationnement public est disponible à proximité. La signature du représentant du soumissionnaire sera requise sur le formulaire de présence, à défaut de quoi la soumission sera rejetée.
- 2. <u>Instructions d'entrée</u>: Les soumissionnaires intéressés à voir le toit du bâtiment devront se soumettre au protocole de sécurité décrit à la section 01 01 10, article 1.02. Une coordination avec BGIS sera nécessaire pour assurer une visite du site en toute sécurité.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3. Vérification préalable de sécurité: Tous les individus visitant le site doivent avoir une autorisation de sécurité (Fiabilité). Le nom et la date de naissance de toutes les personnes qui participeront à la visite, ainsi que le nom de l'entreprise qu'elles représentent, devraient être fournis à l'autorité contractante <u>alba.vani-machado@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u> d'ici le 20 octobre 2020 à 14h00 afin qu'elles aient accès au site.

COMPANY NAME /		OF EMPLOYEE / S EMPLOYÉS(ES)	DOB / DDN	CLEARANCE LEVEL /	CLEARANCE#/	EXPIRY DATE /
NOM DE LA COMPAGNIE	Last Name / Nom de famille	First Name / Prénom	(YYYY /MM/DD/ AAAA/MM/JJ)	NIVEAU DE SECURITÉ		DATE D'EXPIRATION (YYYY/MM/DD/ AAAA/MM/JJ)

- 4. En raison de la situation actuelle (COVID-19), chaque soumissionnaire a droit à un maximum d'un représentant lors de la visite des lieux. Les soumissionnaires intéressés doivent soumettre le nom de la personne à l'autorité contractante <u>alba.vani-machado@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u> <u>au plus tard 20 octobre 2020 à 14h00.</u>
- 5. <u>PPE</u>: Masques et désinfectant pour les mains selon les règlements COVIDE-19. On s'attend que les visiteurs suivent tous les protocoles de santé et de sécurité en place à l'établissement.
- 6. <u>Équipement de sécurité</u>: Afin d'avoir accès au site toute personne devrait porter l'équipement de protection personnel approprié (lunettes de sécurité, chaussures de sécurité, veste, casque de chantier, etc.). Le personnel de l'entrepreneur et toute personne non munis des équipements de sécurité requis pourraient se voir refuser l'accès au site.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (819) 997-9776

IP05 R2710T Instructions générales – Services de construction – Exigences relative à la garantie de soumission est modifié comme suit.

Supprimer IG08 2. et remplacer par le suivant;

- 2.1 Le cautionnement de soumission (formulaire <u>PWGSC-TPSGC 504</u>) doit être établi dans une forme approuvée, être dûment rempli, porter les signatures exécutoires ainsi que le sceau d'une compagnie dont les cautionnements sont acceptés par le gouvernement du Canada au moment de la clôture des soumissions ou d'une compagnie désignée à l'Appendice L, <u>Compagnies de cautionnement</u> reconnues, du Conseil du Trésor.
- 2.2 Un cautionnement de soumission peut être soumis dans un format électronique ou numérique s'il répond aux critères suivants:
 - a. La version soumise par le soumissionnaire doit être vérifiable par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de caution, y compris: le contenu; toutes les signatures numériques; tous les sceaux numériques; avec la société de cautionnement ou auprès d'un fournisseur de services de vérification agréé de la société de cautionnement.
 - b. La version soumise doit être consultable, imprimable et stockable dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec le Canada et dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF.
 - c. La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée de vie du cautionnement et, ce, à la discrétion du Canada.
 - d. Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec en ce qui a trait aux exigences prévues à l'article 2.2.a.

Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 2.3 Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.
- 2.4 Les cautionnements réussissant le processus de vérification seront traitées comme originaux et authentiques.

IP06 R2710T IG09 Livraison des soumissions est modifié comme suit.

Ajouter sous-alinéa 5

- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l'aide du <u>service Connexion postel f</u>ourni par la Société canadienne des postes.
 - i. L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postel pour transmettre les soumissions en réponse à la demande de soumissions est :

RCN tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidReceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

- b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postel, le soumissionnaire doit utiliser une des deux options suivantes :
 - envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
 - ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, <u>au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions</u> (pour permettre la certitude d'une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- c. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion postel au Module de réception des soumissions spécifié dans la demande de soumissions, un agent du Module de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postel. La conversation du service Connexion postel créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation, et prendre les actions nécessaires pour répondre. Le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte jusqu'à au moins trente (30) jours ouvrables suivant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. Le numéro de la demande de soumissions devrait être indiqué au champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse du Module de réception des soumissions indiquée dans la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion postel.

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postel, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
 - i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
 - ii. disponibilité ou condition du service Connexion postel;
 - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
 - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
 - vi. illisibilité de la soumission;
 - vii. sécurité des données contenues dans la soumission; ou
 - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postel.
- h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion postel, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- i. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel de l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postel ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postel.
- **j.** Une soumission transmise par le service Connexion postel constitue la soumission officielle du soumissionnaire.

IP07 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Il n'y aura pas de dépouillement public des soumissions pour cette invitation.
- 2. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat
- 3. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant par adresse courriel : tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidReceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

IP08 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le

Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission

conforme la plus basse.

Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

IP09 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra poursuivre alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP10 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, (2 en papier et copie électronique) des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP11 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

- 1. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
- 2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité industrielle</u>

IP12 LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

R2710T. IG07 a été modifié comme-suit.

IG07 (2015-02-25) Liste des sous-traitants et fournisseurs

Le soumissionnaire devra soumettre les noms des sous-traitants et fournisseurs pour la ou les parties travaux énumérées. Voir l'appendice 3. Le non-respect de ces exigences donnera lieu au rejet de soumission.

Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

IP13 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Achats et ventes

https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes

http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/505 fra.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat/5/R

Services de sécurité industrielle

http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

Accord Commerciaux

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux

Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2019-11-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2019-05-30);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2019-11-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts a	admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);

- e. Conditions supplémentaires
- f. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- g. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- h. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat/5/R
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

DOSSIER TPSGC N° EP916-210513

- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B délivrées par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
- 3. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données au niveau PROTÉGÉ tant que le PSC, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau PROTÉGÉ B.
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
- 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
 - de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe
 - le Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

- 1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - a) en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

b) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

- 3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
- 4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
- 5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) <u>Période d'assurance</u>

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CS04 Remplacer CG9.2.2 Types et montants de la garantie contractuelle par la suivante.

Le cautionnement d'exécution (formulaire <u>PWGSC-TPSGC 505</u>) et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire <u>PWGSC-TPSGC 506</u>) mentionnés au sous-alinéa 1)a) de la CG9.2 doivent être présentés en utilisant un formulaire approuvé par le Canada et provenir d'une compagnie de cautionnement reconnue par le Canada (voir l'<u>Appendice L</u>, Compagnies de cautionnement reconnues, du Conseil du Trésor). Ils peuvent être format papier signée incluant le sceau ou format électronique ou numérique.

- 1. Un cautionnement d'exécution et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux peuvent être soumis dans un format électronique ou numérique s'ils répondes aux critères suivants:
- 1.1 Les versions soumises par le soumissionnaire doivent être vérifiables par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité des formulaires de caution, y compris: le contenu; toutes les signatures numériques; tous les sceaux numériques; avec la société de cautionnement ou auprès d'un fournisseur de services de vérification agréé de la société de cautionnement.
- 1.2 Les versions soumises doit être consultable, imprimable et stockable dans des formats de fichiers électroniques standard compatibles avec le Canada et dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF.
- 1.3 La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée de vie du cautionnement et, ce, à la discrétion du Canada.
- 1.4 Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec en ce qui a trait aux exigences prévues à l'article 1.1
- 2 Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET EP916-210513 Édifice Connaught investigations extérieures 555 Mackenzie Ave, Ottawa, Ontario

		ADDECCE DI	I SOUMISSIONNAI	
SAUZ	GALEI	AUKESSE DU	I SUUMISSIUNNAI	ĸE

Raison	sociale:		
Nom co	ommercial (si applicable) :		
Adress	e:		
Téléph	one:	_ Télécopieur:	NEA :
Adress	e courriel :		
Le Nun	néro d'organisation du Progra	mme de sécurité industrie	lle : (si requis)
Le soui	OFFRE missionnaire offre au Canada ents de soumission pour le m		projet mentionné ci-dessus, conformément aux
			\$ excluant les taxe(s)
	applicables. (exprimé en	chiffres)	
	PÉRIODE DE VALIDITÉ DE mission ne peut être retirée p		rs suivant la date de clôture de l'invitation.
À l'acce	nissionnaire. Les documents	eneur par le Canada, un c	ontrat exécutoire sera formé entre le Canada et ceux mentionnés à la section Documents du
L'entre	DURÉE DES TRAVAUX preneur doit exécuter et comp tation de l'offre.	oléter les travaux dans les	douze (12) semaines à partir de l'avis de
Le sour		soumission une garantie o soumission de la R2710T	de soumission conformément à l'IG08 - -Instructions générales - Services de
SA08	SIGNATURE		
Nom et	titre de la personne autorisé	e à signer au nom du sour	nissionnaire (Tapés ou lettres moulées)
	Signature		 Date

Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 1 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

(Texte provenant de la Politique d'inadmissibilité et de suspension <u>http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</u> en date du 2016-04-04)

Liste des noms: Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre

présentée, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du soumissionnaire du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.
_

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Les soumissionnaires doivent fournir les noms des sous-traitants et fournisseurs pour les travaux des divisions énumérées au tableau ci-dessous. Si les « propres forces » de l'entrepreneur général sont planifié d'être utilisé pour accomplir certains des travaux de division(s) il faut aussi l'indiquer.

	Sous-traitants et fournisseurs	Division
1	OUVERTURES DE MAÇONNERIE EXPLORATOIRES	04 03 00
2	ACCÈS VERTICAUX	01 54 00
3		
4		

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 3 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

(page 1 de 2)

INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- 1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées à la page 2 de 2 aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à la page 2 de 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à la page 2 de 2.

^{*} Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Attestation volontaire (A être volontairement retourner avec la soumission) (page 2 de 2)

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	
Signature:	-
Nom de la compagnie:	-
Dénomination sociale:	
Numéro de l'invitation à soumissionner:	
Nombre d'employés de l'entreprise:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif. 000

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

IS (04-2020)

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

GOV	ernment	Gouvernement		Contract Number / Numéro du contrat
of C	anada	du Canada		EP916210513
			Se	ecurity Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
			ECURITY REQUIREMENTS CHECK LIS ATION DES EXIGENCES RELATIVES	
RT A - CONTRAC			INFORMATION CONTRACTUELLE	
		artment or Organization	Public Works and Government Services 2.	Branch or Directorate / Direction générale ou Direction PB
		ernemental d'origine néro du contrat de sou	Canada	of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
) Subcomment Hu	magni r ream	iero da comunit de soc	5. b) Haire and Pauless	a Subtanuation (North Et dui 0550 du 5005-0 duain.
		ève description du tra		
nnaught building Ra	shabilitation .	Interior & Exterior Invest	rigation	
,		ness to Controlled Go		No Y
		rès à des marchandise	es controlees? nilitary technical data subject to the provisions	of the Technical Data Control No Y
Regulations?	i require ac	cess to uncassamed in	minary technical data subject to the provisions	Non O
Le fournisseur : sur le contrôle :			chniques militaires non classifiées qui sont ass	sujetties aux dispositions du Réglement
		equired / Indiquer le ty	ype d'accès requis	
) Will the supplie	r and its em	ployees require acce	ss to PROTECTED and/or CLASSIFIED inform	mation or assets?
		s employés auront-is s using the chart in Qu	accès à des renseignements ou à des biens l	PROTEGÉS et/ou CLASSIFIÉS? Non O
			u qui se trouve à la question 7. c)	
			s, maintenance personnel) require access to r	
			or assets is permitted. rs, personnel d'entretien) auront-ils accès à de	es zones d'accès restreintes? L'accès
à des renseigne	ements ou à	des biens PROTEG	ES et/ou CLASSIFIES n'est pas autorisé.	
			ent with no overnight storage? on commerciale sans entreposage de nuit?	No No V
-		-		information auquel le fournisseur devra avoir accès
marcane ere typ	Canada	V	NATO / OTAN	Foreign / Étranger
) Dalanca castric		rictions relatives à la		Poleigh / Ettanger
o release restriction		iccons relatives a la	All NATO countries	No release restrictions
ucune restriction r	relative	•	Tous les pays de l'OTAN	Aucune restriction relative à la diffusion
	1			a la dillusori
ot releasable ne pas diffuser				
estricted to: / Limi			Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :
pecify country(ies): / Préciser	le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :
) Level of informa	ation / Niver	su dinformation		
ROTECTED A			NATO UNCLASSIFIED	PROTECTED A
ROTEGE A		4	NATO NON CLASSIFIÉ	PROTEGÉ A
ROTECTED B ROTEGÉ B			NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	PROTECTED B PROTÉGÉ B
ROTECTED C		7	NATO CONFIDENTIAL	PROTECTED C
ROTEGEC		4	NATO CONFIDENTIEL	PROTEGE C
ONFIDENTIAL ONFIDENTIEL			NATO SECRET NATO SECRET	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL
CRET		=	COSMIC TOP SECRET	SECRET
ECRET			COSMIC TRES SECRET	SECRET
OP SECRET	Γ			TOP SECRET
RES SECRET OP SECRET (SIG	INT)	득		TRES SECRET TOP SECRET (SIGINT)
				TRES SECRET (SIGINT)
KES SECKET (SI				
RES-SECRET (SI				
	2004/121		Security Classification / Classification do ad-	curité
RES SECRET (SI	(2004/12)		Security Classification / Classification de sé UNCLASSIFIED	Canada

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Government of Canada	Gouvernement	waringer Hames I Hamers	du contrat
	du Canada	EP916210513	
		Security Classification / Classifica UNCLASSIFIED	tion de sécurité
Le fournisseur aura-t-il accès à d If Yes, indicate the level of sensi Dans l'affirmative, indiquer le niv Will the supplier require access t Le fournisseur aura-t-il accès à d Short Title(s) of material / Titre(s Document Number / Numéro du	to PROTECTED and/or CLASSIFIED CO fes renseignements ou à des biens COA tivity: reau de sensibilité : to extremely sensitive INFOSEC informa fes renseignements ou à des biens INFO d'abrégé(s) du matériel :	MSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? stion or assets? OSEC de nature extrêmement délicate?	No You Non On
	level required / Niveau de contrôle de la		
RELIABILITY STAT			SECRET S SECRET
TOP SECRET - SI			MIC TOP SECRET
SITE ACCESS ACCES AUX EMP	LACEMENTS		
Special comments: Commentaires spé			
REMARQUE : Si p b) May unscreened personnel b		sont requis, un quide de classification de la sécurité do	it être fourni.
If Yes, will unscreened perso	Control of the Contro		No Non O
ART C - SAFEGUARDS (SUPPL NFORMATION / ASSETS / R	IER) / PARTIE C - MESURES DE PROT RENSEIGNEMENTS / BIENS	TECTION (FOURNISSEUR)	
a) Will the supplier be required premises? Le fournisseur sera-t-il tenu o	to receive and store PROTECTED and/	or CLASSIFIED information or assets on its site or s renseignements ou des biens PROTÈGÈS et/ou	No VO
CLASSIFIES?			
	to safeguard COMSEC information or as de protéger des renseignements ou des		
b) Will the supplier be required Le fournisseur sera-t-il tenu of			
PRODUCTION 1. c) Will the supplier be required Le fournisseur sera-t-il tenu of PRODUCTION 1. c) Will the production (manufactu occur at the supplier's site or production occur at the supplier's site or production occur.	de protéger des renseignements ou des ire, and/or repair and/or modification) of Pf premises?		No O
b. b) Will the supplier be required Le fournisseur sera-t-il tenu of PRODUCTION c) Will the production (manufactu occur at the supplier's site or p Les installations du fournisseu et/ou CLASSIFIE?	de protéger des renseignements ou des ire, and/or repair and/or modification) of Pf premises? ir serviront-elles à la production (fabricatio	biens COMSEC? ROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment	No O
b. b) Will the supplier be required Le fournisseur sera-t-il tenu of PRODUCTION c) Will the production (manufactu occur at the supplier's size or place installations du fournisseur et/ou CLASSIFIE? NFORMATION TECHNOLOGY (il. d) Will the supplier be required to information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'	de protéger des renseignements ou des ire, and/or repair and/or modification) of Pf premises? ir serviront-elles à la production (fabrication T) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA ouse its IT systems to electronically proces	biens COMSEC? ROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment on et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTE(No O
1. b) Will the supplier be required Le fournisseur sera-t-il tenu of PRODUCTION 1. c) Will the production (manufactu occur at the supplier's site or Les installations du fournisseu et/ou CLASSIFIE? INFORMATION TECHNOLOGY (T. d.) Will the supplier be required to information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'renseignements ou des donne (t. e) Will there be an electronic link	de protéger des renseignements ou des ire, and/or repair and/or modification) of Pi premises? ir serviront-elles à la production (fabrication) T) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA puse its IT systems to electronically processutiliser ses propres systèmes informatique des PROTEGES et/ou CLASSIFIES? between the supplier's IT systems and the	biens COMSEC? ROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment on et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉ(A TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) ss., produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED es pour traiter, produire ou stocker électroniquement des	No Ye

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

			G(W	ē
•	Ŧ		of	C	8

ernment Gouvernement anada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

EP916210513

Security Classification / Classification de sécurité

		tulati	t.	rempirasent		199.700		TABLEAU R	ses aux (questions				previous que ont automatiq		aisies
Category	PROTECTED			CLASSIFIED CLASSIFIÉ		NATO				COMSEC						
	*		С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET THES SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREAME	NATO CONFEDITIAL NATO CONFEDITEL	NATO SECRET	COSMC TOP SECRET COSMC THES SECRET		OTECT HOTEG		CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	THE SECRE
formation / Assets enseignements / Siens roduction		V					PARTIENTE			SECRE!						
Media / apport Ti		v														į.
Link / am électronique			U,													
a) Is the description La description If Yes, classify Dans l'affirma de sécurité »	du tr	s for	wise m b	é par la prése y annotating ier le présent	the top a	S est-elle	de nature Pi m in the are	ROTEGEE et/	ou CLAS	lassificat			Clas	[ssification	No Non	
				ched to this Ct	RCL he P	ROTECT	ED andlor Ci	ASSIFIED?						r	₩ Non	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Numéro de téléphor

ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE

(Pour informations seulement, n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

Travaux publics et Services gouverneme Canada	Public Works and ntaux Government Services Canada			ATTEST	ATION D'ASS	URAI Page
Description et emplacemer	nt des travaux				Nº de contra	t.
EP916-210512 Édifice Connaught i 555 Mackenzie Aven	nvestigations extérieure nue, Ottawa, Ontario	s			N° de projet	
Nom de l'assureur, du cour postal	Adresse (N°, ru	ie)	Ville	Province Co		
Nom de l'assuré (Entrepret Postal	neur)	Adresse (N°, ru	ie)	Ville	Provinc	ce Cod
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du	u chef du Canada représent	tée par le Minis	tre des Trava	ux publics et de	s Services gouverne	mentau
Genre d'assurance	Compagnie et Nº de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A		Plafonds de garantie	
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global général annuel	Globa Risqu après
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	travaux
				\$	\$	\$ \$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		ΙΨ
				\$ □ Par incident		Globa \$
Responsabilité pollution des entreprises				☐ Par incident		Ι Ψ

Signature Date J/M/A

incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

Responsabilité pollution des entreprises

La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global.

Amd. No. - N° de la modif. 000

Buyer ID - Id de l'acheteur FG374

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.076864.236

File No. - N° du dossier FG374 EP916-210513 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

IS (04-2020) Page **26** of **26**